

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 21 octobre 2019 N°1490

Brexit:

Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, appelle les entreprises à se mobiliser sans délai

La Chambre des Communes britannique a reporté ce samedi 19 octobre son vote sur l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans ce contexte d'incertitude, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, appelle l'ensemble des entreprises à se saisir sans délai des outils mis en place par l'Etat pour les aider à préparer l'échéance du Brexit et à finaliser leur préparation en vue d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, avec ou sans accord.

Une consultation menée début octobre par la Direction générale des entreprises auprès de près de 3 000 entreprises particulièrement exposées au Brexit confirme en effet qu'une majorité de PME est encore insuffisamment préparée. 53% des entreprises interrogées déclarent aujourd'hui ne pas être bien préparées pour le Brexit, et une proportion équivalente (54%) n'a pas encore évalué les conséquences d'un Brexit sans accord pour son entreprise. Seules 16% ont prévu des mesures à cet effet.

Il est impératif notamment que les entreprises commerçant directement ou indirectement avec le Royaume-Uni examinent les conséquences d'un Brexit avec ou sans accord sur leur activité et prennent des mesures pour en limiter l'impact.

Un message incitant les entreprises les plus concernées par le Brexit à se préparer sera à nouveau diffusé et relayé par les opérateurs de l'Etat et les organisations professionnelles.

Le Gouvernement a, depuis octobre 2018, déployé un important dispositif de sensibilisation des entreprises et mis plusieurs outils à leur disposition :

- Le site <u>brexit.gouv.fr</u> rassemble l'ensemble de l'information gouvernementale disponible sur le Brexit ;
- La mise en place d'un <u>outil d'autodiagnostic</u> en ligne accessible depuis le portail brexit.gouv.fr, permettant aux chefs d'entreprises de réaliser rapidement et gratuitement un premier diagnostic de leur situation face au Brexit;
- L'organisation en régions de plus de 150 réunions d'information à destination des entreprises. La liste des prochaines réunions est accessible <u>ici</u> ;



- La mise en place d'adresses mail dédiées aux questions des entreprises au sein des différents ministères dont :
 - <u>brexit.entreprises@finances.gouv.fr</u> (questions générales)
 - brexit@douane.finances.gouv.fr (questions douanières)
 - brexit@agriculture.gouv.fr (questions liées aux produits agricoles)
 - <u>brexit.impots@dgfip.finances.gouv.fr</u> (questions fiscales)
- Concernant les formalités douanières, qui représentent la majorité des questions des entreprises, les entreprises peuvent également obtenir des informations auprès d'Infos Douane Service (0 811 20 44 44, numéro non surtaxé).
- La mobilisation renforcée des acteurs de l'Etat en régions, des réseaux consulaires et des opérateurs de l'Etat chargés de l'accompagnement des entreprises :
 - Les CCI <u>d'Ile-de-France</u> et de <u>Bretagne</u>, deux des régions potentiellement les plus impactées par le Brexit, ont mis en place des lignes téléphoniques de conseil aux entreprises. Plus largement, les CCI ont passé plus de 3 000 appels directs de sensibilisation aux entreprises entre septembre et octobre 2019.
 - Les opérateurs de l'Etat chargés de l'accompagnement des entreprises à l'export (Business France, Bpifrance) ont renforcé leurs équipes (téléconseillers et cellule réglementaire nationale) pour faire face aux nouvelles demandes des entreprises et les orienter vers les outils appropriés de BPI Assurance export susceptibles d'être mobilisables pour les entreprises impactées par le Brexit.

Pour Agnès Pannier-Runacher: « Le Brexit, avec ou sans accord, aura un impact sur des milliers d'entreprises : sur celles qui commercent directement avec le Royaume-Uni, bien sûr, mais aussi sur leurs clients et fournisseurs. Le Brexit changera la donne avec deux marchés distincts, là où il n'y en avait qu'un. Or beaucoup de PME font preuve d'attentisme. Je ne peux me satisfaire de ce que 54% des entreprises interrogées déclarent ne pas avoir examiné les conséquences d'un Brexit pour leur activité. Les entreprises qui ont un lien commercial avec le Royaume-Uni doivent évaluer les risques et passer sans délai à l'action en prenant les mesures nécessaires. Nous sommes évidemment là pour les accompagner, mais nous ne pouvons pas nous substituer à elles. Il n'est pas trop tard, mais il faut se dépêcher. »

Contacts presse:

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr